



Manifeste

Fédération des Associations de Chasse
et Conservation de la Faune Sauvage de l'UE



2004 2005 2006 2007 2008 2009



Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune sauvage de l'UE

- La **FACE**, en tant que Fédération de chasseurs, **défend** et **représente** les intérêts collectifs de ses Membres au niveau européen et international.
- La **FACE**, en tant que ONG pour la conservation de la nature, **promeut** la chasse conformément au principe de **l'utilisation raisonnée et durable** des ressources naturelles, pour la conservation et la gestion de la faune sauvage, pour la protection, création et restauration des habitats, pour la Biodiversité et en tant qu'instrument du développement rural.
- La **FACE** compte actuellement (2004) des *Membres effectifs* dans 32 pays européens: **Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.**
- La **FACE** (*Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune sauvage de l'UE*) est une association internationale, non gouvernementale, sans but lucratif ayant son siège à Bruxelles. Fondée en 1977, la **FACE** représente actuellement les intérêts de quelque 7 millions de chasseurs européens à travers ses Membres, les associations nationales représentatives de chasseurs de 32 pays. Son *Secrétariat*, basé à Bruxelles, est responsable de la gestion journalière, de la coordination des activités, des projets et programmes ainsi que de la préparation et l'exécution de différentes décisions adoptées par le *Comité de Direction* et par l'*Assemblée Générale* (Président actuel: Gilbert de Turckheim, France). Le *Secrétaire Général*, Dr. Yves Lecocq, et son équipe maintiennent des contacts réguliers avec les Institutions européennes, les fonctionnaires nationaux, les ONG internationales et les médias. Une des tâches de la **FACE** est de fournir un système «d'avertissement précoce» aux Membres, afin de les tenir informés sur les législations européennes et leur développement.
- La **FACE** est reconnue par la Commission européenne en tant qu'interlocuteur principal représentant 7 millions de chasseurs en Europe. Elle est consultée par les Directions Générales compétentes pour l'élaboration et la mise en vigueur de la législation relative à la chasse, la gestion de la faune sauvage, la conservation de la nature, les armes, la santé animale, l'hygiène de la viande de gibier, etc.
- La **FACE** entretient des contacts réguliers avec les Députés au Parlement européen. Depuis 1985, elle assure le Secrétariat de l'*Intergroupe* «Chasse», une plateforme de rencontre entre le Parlement européen et la société civile.
- La **FACE** a obtenu du *Conseil de l'Europe* le statut d'observateur aux réunions du *Comité Permanent de la Convention de Berne* (T-PVS), qui vise à conserver les espèces sauvages et leurs habitats.
- La **FACE** est aussi observateur aux Conventions internationales telles que la *Convention de Bonn sur la Conservation des espèces migratrices* (CMS), l'*Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie* (AEWE) et la *Convention pour le commerce international des espèces menacées* (CITES).
- La **FACE** participe aussi activement à de vastes projets et initiatives de conservation de la nature en partenariat avec des organisations nationales et internationales. Ceci contribue fortement à présenter au grand public le rôle important de la chasse durable dans la conservation de la nature.

Informations complémentaires: www.face-europe.org

Rue F. Pelletier 82 · B-1030 Bruxelles | ☎ +32-2-732 69 00 · 📠 +32-2-732 70 72 · administration@face-europe.org

MEMBRE DE: Union mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN) | Forum des Usagers Natura 2000 | Mouvement Européen pour la Ruralité (MER)

Préface



Une *nouvelle* Europe élargie à 25 offre un formidable défi, mais aussi une opportunité aux défenseurs de la ruralité en général, et aux chasseurs en particulier.

Avec plus de 7 millions de pratiquants, le monde de la chasse constitue l'un des réseaux les mieux organisés, avec un véritable maillage de territoires dans toute l'Europe rurale.

Passionnés de nature et gestionnaires d'espaces naturels, les chasseurs sont aussi des alliés objectifs de la nouvelle politique rurale qui se met en place dans le cadre de la réforme de la PAC.

Au-delà de la force politique considérable que représentent les chasseurs par leurs organisations structurées, c'est le poids socio-économique du monde de la chasse et son rôle de plateforme de rencontre entre la ville et la campagne qui doivent être considérés comme un atout pour le développement des territoires ruraux.

Le Parlement Européen doit prendre en compte cette réalité cynégétique dans toute sa diversité écologique, économique et sociale, notamment pour apaiser certaines craintes actuelles de l'«Europe de la chasse».

Il appartiendra aux élus européens de demain et particulièrement à ceux, nombreux, qui adhéreront à l'Intergroupe «*Chasse, Ruralité et Biodiversité*» de défendre et promouvoir les utilisations traditionnelles et raisonnées des ressources naturelles, dont la chasse, afin qu'elles deviennent un atout déterminant pour le maintien de la biodiversité et pour la conservation de la nature.

Les chasseurs européens et leur structure fédérative, la FACE, vous présentent dans ce *Manifeste* leurs objectifs pour les années à venir, de même que quelques-unes de leurs préoccupations et attentes dont le futur Parlement Européen devrait tenir compte.

Gilbert de TURCKHEIM
Président de la FACE



Le chasseur européen et la politique Un vote en faveur de la raison!

Il y a environ sept millions de chasseurs dans l'Union Européenne. Ces hommes et femmes sont issus d'un large éventail de la société et de milieux différents. Contrairement à certaines idées reçues, la majorité des chasseurs en Europe sont des représentants de la classe moyenne, des fermiers, des propriétaires de petites entreprises, des instituteurs, des retraités et d'autres citoyens *communs*. Ils vivent aussi bien dans des villages que dans de petites villes ou de plus grandes agglomérations. Mais ils ont tous le même intérêt prononcé pour la nature et sa faune et ils font tous preuve d'un engagement profond envers la ruralité, ses habitants, sa culture et ses traditions.

Ils ont encore une autre chose en commun, à savoir le fait que, quand ils font usage de leur droit démocratique d'électeur, ils votent en faveur de la raison. Politiquement parlant, ces personnes appartiennent – tout comme l'ensemble des autres citoyens de leur voisinage ou environnement professionnel – à un très large spectre: leurs sympathies vont tant aux partis de gauche qu'à ceux du centre, mais également à des formations politiques situées plus à droite ou conservatrices. Mais lors des élections européennes, qui – bien davantage que les élections locales, régionales ou nationales – tournent autour de thèmes liés à l'environnement, au développement rural ou au bien-être animal, ces chasseurs ont tendance à s'inspirer d'autres critères. Ils élisent alors des *représentants du peuple* qui seront censés prendre des décisions responsables, basées sur des éléments concrets et objectifs. Mais le fait est que trop de gens – même au Parlement européen – qui pensent savoir ce qui se passe, obtiennent en réalité leur information d'une propagande diffusée par des organisations ou mouvements qui, à leur tour, se basent dans une mesure surprenante sur des comptes-rendus, par les médias, d'incidents particuliers mais qui, eux aussi, reposent sur des conceptions erronées.

L'instinct de chasse est fondamental et profondément ancré dans notre société européenne. Alors que «seulement» sept millions de citoyens dans l'UE pratiquent la chasse, des anthropologues et des sociologues estiment qu'au moins 50 % des Européens reconnaissent toujours cet instinct naturel en eux, même si la plupart d'entre eux le subliment par d'autres activités. Ceci dit, tout le monde n'est pas chasseur, ou n'apprécie pas l'idée de la chasse. La chasse est et restera un sujet émotionnel. L'opposition à la chasse a d'ailleurs un caractère essentiellement personnel. Mais du point de vue de la démocratie et de la tolérance, les gens devraient avoir le droit d'avoir des opinions divergentes. Effectivement, dans une société pluraliste, lorsqu'il n'existe aucune raison valable d'interdire un certain comportement, ceux qui ne le tolèrent pas ne devraient pas disposer du droit, pour des motifs strictement personnels, d'imposer leur volonté.

Les chasseurs apportent une contribution importante à la conservation des espaces ruraux et à la biodiversité. Aux côtés d'autres défenseurs de l'environnement, d'agriculteurs responsables, de propriétaires fonciers, de forestiers, de pêcheurs et de gestionnaires de sites, les chasseurs prennent position contre la destruction de notre environnement naturel, dictée par les impératifs d'une société dans laquelle des valeurs et des visions urbaines et – trop souvent – des idées préconçues typiquement citadines, aussi bien intentionnées soient-elles, prennent le dessus sur la connaissance de la faune sauvage et la nature. Toutefois, selon une enquête d'*Eurobaromètre* réalisée en 2003, l'opinion publique dans l'UE considère la chasse comme la menace *la moins* importante pour l'environnement, bien moins importante en tout cas que celle représentée par l'agriculture intensive, le tourisme de masse ou le développement industriel.

Les chasseurs des 25 Etats membres de l'UE – ainsi que leurs familles, leurs amis et autres sympathisants de la ruralité, au total bien plus de 20 millions d'électeurs – participeront activement aux élections européennes au mois de juin et voteront pour déléguer à Strasbourg et à Bruxelles des représentants politiques dont ils attendent qu'ils fassent preuve de compréhension et de sympathie envers les dossiers relatifs à la ruralité et à la gestion de la faune sauvage. Certains de ces dossiers-clés sont brièvement présentés dans ce *Manifeste*.

Nous nous réjouissons, ici à la FACE, de rencontrer ces représentants politiques – députés européens réélus qui vont revenir à Strasbourg et à Bruxelles ou de nouveaux élus y siégeant pour la toute première fois – à partir de juillet 2004 et d'établir ou de renouer avec eux des relations constructives et suivies durant leur mandat parlementaire de cinq années.

Dr. Yves LECOQC
Secrétaire Général

Anders GRAHN
Public Affairs Officer



Ce que l'UE devrait faire:

I

**POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
PAR SON UTILISATION DURABLE**

II

**POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
PAR L'INTÉGRATION DES POLITIQUES SECTORIELLES**

III

POUR UNE GESTION JUDICIEUSE DES OISEAUX SAUVAGES

IV

**POUR UNE COEXISTENCE ENTRE L'HOMME
ET LES GRANDS CARNIVORES**

V

**POUR RÉDUIRE LA POLARISATION CHASSEURS/
AUTRES DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT**

VI

**POUR DES CRITÈRES OBJECTIFS
EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX**

VII

POUR UN PIÉGEAGE ÉVITANT LA SOUFFRANCE

VIII

POUR UNE VIANDE DE GIBIER SAUVAGE DE QUALITÉ

IX

**POUR PERMETTRE AUX CHASSEURS
DE VOYAGER PLUS LIBREMENT DANS L'UE**

X

POUR UN ESPACE RURAL VIVANT



POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE PAR SON UTILISATION DURABLE

Assurer la conservation de la vie sauvage est une responsabilité importante vis-à-vis des générations futures pour les politiciens et autres décideurs, tant au niveau européen que national. Cet objectif est à atteindre à travers la gestion intégrée de la nature.

En effet, selon les modalités pratiques pour lesquelles optent les différents utilisateurs des ressources naturelles renouvelables – les agriculteurs, les sylviculteurs, les chasseurs, etc. – ils peuvent être *destructeurs* ou *créateurs* de nature. Que faire face à cette apparente dualité? Appliquer le principe du «pollueur-payeur» ou récompenser le gestionnaire pour ses services rendus à la collectivité? En fait, ces deux positions ne sont pas si opposées car elles peuvent être conciliées en les imbriquant l'une dans l'autre: un cadre réglementaire définissant la limite entre les bonnes et les mauvaises pratiques... et des aides pour ceux qui choisissent d'en faire plus que le minimum requis pour l'environnement.

Il s'agit notamment de s'appuyer davantage sur les processus naturels, qui permettent d'entrer dans un scénario «win-win», où les fonctions sociales et écologiques des habitats sont correctement assurées à côté de leurs fonctions économiques. Les efforts que font les gestionnaires des ressources naturelles en appliquant de telles pratiques durables doivent être pleinement reconnus, par exemple par le biais d'aides financières et/ou d'avantages fiscaux. Par contre, ceux qui n'ont pas encore intégré ces objectifs devraient y être encouragés directement et indirectement, par différents moyens (dont l'information, la formation, la recherche, le développement...) à la hauteur des attentes de la société.

Pour illustrer l'ordre de grandeur des moyens nécessaires pour financer l'ensemble de ces mesures, on peut citer le chiffre avancé pour l'entretien du Réseau NATURA 2000 (quelque 15 % du territoire de l'UE), qui est de 3,4 à 5,7 milliards d'euros par an. Mais sachant que «la nature» représente pratiquement trois quarts de la superficie de l'UE, il reste de vastes zones *en dehors* du Réseau NATURA 2000, qui devraient également faire l'objet d'une utilisation durable.

Tout ceci démontre bien qu'à long terme, la *conservation* de la nature n'est a priori envisageable que si elle est elle-même un «sous-produit» de l'*utilisation* des ressources naturelles. En somme, l'*utilisation durable* des ressources naturelles, en conformité avec les objectifs environnementaux globaux, doit devenir un principe de base de la politique environnementale de l'UE.



Ce que l'UE devrait faire:

- Informer le grand public sur *l'utilisation durable* en tant que principe fondamental de la politique environnementale en général et de la conservation de la nature en particulier.
- Impliquer les principaux acteurs dans cet effort de communication: laisser les agriculteurs, chasseurs, pêcheurs à la ligne, etc. expliquer leur motivation à conserver des espèces et des habitats par une *utilisation durable*.
- Encourager une synergie entre l'ensemble des acteurs intéressés, en n'oubliant pas le mouvement de la protection de la nature, le secteur des loisirs et du tourisme, etc.
- Prévoir les instruments ou programmes appropriés pour (co-)financer une politique de gestion intégrée de la nature.



POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ PAR L'INTÉGRATION DES POLITIQUES SECTORIELLES

Au Sommet de Gothenburg, en 2002, le Conseil Européen s'est engagé à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de mettre fin à la dégradation de la Biodiversité d'ici l'année 2010. Cet objectif exige la mise en vigueur urgente d'un certain nombre d'actions concertées. Etant donné que de nombreuses activités économiques et récréatives sont susceptibles d'avoir un impact positif ou négatif sur la Biodiversité, il est particulièrement important d'incorporer l'objectif de conservation de la nature dans les différentes politiques sectorielles de l'UE.

La cohérence politique doit non seulement concerner tous les types d'*utilisation du territoire*, mais aussi et c'est important, bien d'*autres secteurs économiques*, tels que l'industrie ou les transports. L'approche globale devrait remplacer la perspective souvent trop restreinte de beaucoup de Directives (dont les Directives «Oiseaux» et «Habitats») et de Règlements actuels, qui ne considèrent que certains éléments du cadre général. La Biodiversité doit être une préoccupation trans-sectorielle pour que l'on puisse espérer atteindre les objectifs de Gothenburg.



Ce que l'UE devrait faire:

- Intégrer les objectifs liés à la Biodiversité dans une *stratégie intersectorielle* afin de mettre fin à la dégradation de la Biodiversité d'ici 2010: *Politique Agricole Commune*, politique intégrée des produits, réseaux trans-européens, responsabilité environnementale, évaluation des incidences sur l'environnement...
- Développer un instrument juridique global qui remplacera les Directives trop sectorisées.
- Etablir un réseau d'experts afin de conseiller les organes décisionnels (dont les institutions européennes).
- Intégrer systématiquement les acteurs locaux dans toutes ces procédures.

POUR UNE GESTION JUDICIEUSE DES OISEAUX SAUVAGES

La Directive 79/409/CEE sur la conservation des oiseaux sauvages est un des premiers instruments juridiques environnementaux de la Communauté Européenne. Conçue à l'origine pour (et par) seulement neuf Etats membres, la Directive a vu, au cours du quart de siècle de son existence, s'élargir considérablement son champ d'application biogéographique, mais aussi des évolutions significatives du statut de nombreuses espèces d'oiseaux. Et bien qu'elle ait généré bon nombre de mesures et d'initiatives pour la conservation de l'avifaune et de son habitat, il faut constater que tout n'a pas changé dans le bon sens. Trop souvent, la Directive a été interprétée de manière excessivement restrictive par rapport à ses objectifs de conservation des ressources naturelles (y compris leur utilisation durable), alors que son application devrait être basée sur des données scientifiques et techniques fiables. Il est souhaitable qu'ait lieu une concertation à l'échelon international du suivi des populations d'oiseaux (des migrateurs en particulier), de leurs habitats et de leur utilisation durable par la chasse.



Ce que l'UE devrait faire:

- Réviser le système actuel de définition des périodes de chasse, qui devrait se baser sur des données biologiques fiables et sur une interprétation juridique et biologique raisonnable des dispositions-clé de la Directive.
- Poursuivre la rédaction et la mise en vigueur de *Plans d'Action* des espèces (ou groupes d'espèces) en état de conservation défavorable.
- Développer et mettre en application un système international de suivi de l'avifaune et de ses habitats (espèces chassées ou non).
- Adapter, à intervalles réguliers, la composition des annexes de la Directive à l'évolution des connaissances scientifiques et techniques relatives au statut de conservation des espèces.
- Intégrer systématiquement le principe d'utilisation durable dans tous les *Plans de Gestion* des zones protégées (Réseau NATURA 2000!), tant sur le plan national qu'international.

IV

POUR UNE COEXISTENCE ENTRE L'HOMME ET LES GRANDS CARNIVORES

Avec l'accèsion de nouveaux Etats membres, en particulier ceux d'Europe centrale et de l'Est, de nouveaux défis mais aussi de nouvelles opportunités se présentent à l'UE en matière de politique de conservation de la nature. D'un seul coup, le territoire de l'UE va couvrir l'aire de distribution naturelle de plusieurs espèces de grands carnivores – le Loup, l'Ours brun, le Lynx – dont les populations sont stables, voire en expansion. Jusqu'ici, la politique communautaire pour la conservation de ces espèces a été basée sur une approche plutôt restrictive, en imposant une protection stricte de pratiquement toutes ces populations, le plus souvent étiquetées comme étant «en danger». En revanche, il sera dorénavant possible de profiter de la longue expérience de ces nouveaux Etats membres en matière de conservation, de gestion, mais aussi d'utilisation durable de ces populations et d'incorporer ces principes dans de véritables *Plans de Gestion et d'Action* à l'échelle internationale. De tels *Plans* devraient tenir compte de l'impact socio-économique de la présence de ces grands carnivores dans des zones à plus forte densité humaine et proposer des solutions réalistes pour diminuer les conflits potentiels entre ces espèces et les intérêts des communautés rurales concernées.



Ce que l'UE devrait faire:

- Définir une politique de conservation de la Biodiversité, visant une coexistence entre l'homme et les grands carnivores à long terme.
- Intégrer dans une telle politique communautaire les Etats membres où ces espèces sont dans un état de conservation favorable, en prenant pleinement en compte leur expérience en matière de gestion durable des grands carnivores.
- Incorporer ces éléments dans des *Plans d'Action* pour chacune de ces espèces et à l'échelle de leur aire de distribution.
- Créer une plate-forme de consultation et de dialogue à l'échelle communautaire entre experts, ONG, communautés rurales et autres secteurs concernés par la conservation et la gestion des grands carnivores.

POUR RÉDUIRE LA POLARISATION CHASSEURS/ AUTRES DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT

L'espace naturel est devenu un bien patrimonial utilisé par de plus en plus d'acteurs. Des tensions peuvent en découler, notamment entre des chasseurs et des protecteurs de la nature. Ces tensions sont fréquemment dues à un manque d'information: les objectifs ultimes des uns et des autres sont en fait souvent proches et conciliables. Afin de mettre un terme à cette opposition stérile, voire coûteuse, la Commission Européenne a lancé récemment l'*Initiative pour une Chasse Durable*. La FACE et *BirdLife International*, membres actifs de cette *Initiative*, participent conjointement à la rédaction d'une *Charte* sur la chasse durable et à réduire ainsi le conflit et la polarisation entre chasseurs et autres conservateurs de la nature.



Ce que l'UE devrait faire:

- Encourager et soutenir l'*Initiative pour une Chasse Durable*.
- Promouvoir le dialogue entre les chasseurs et les autres défenseurs de l'environnement, notamment par la création d'un *Comité consultatif* avec des représentants des deux secteurs, qui assisteraient les Institutions dans l'élaboration et la mise en vigueur d'une politique communautaire pour la conservation de la nature.
- Pour que toutes les décisions, mesures ou initiatives fassent l'objet de la plus grande unanimité possible, s'assurer qu'elles sont basées sur des données scientifiques et techniques indiscutables.
- Affirmer systématiquement que même à l'intérieur du Réseau NATURA 2000, la chasse durable a un rôle à jouer.
- Soutenir les efforts entrepris par le monde de la chasse en matière d'éducation et d'information, notamment sur l'élimination de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides et sur la nécessité de statistiques relatives aux prélèvements par la chasse.

VI

POUR DES CRITÈRES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Aujourd'hui, la majorité de la population en Europe est citadine et n'a presque plus de contacts avec les animaux sauvages dans leur environnement naturel. Alors que nos ancêtres savaient et acceptaient le fait qu'il fallait tuer des animaux pour manger ou porter des vêtements, la société actuelle tend à oublier que la survie de l'homme est toujours basée dans une large mesure sur la production et la récolte de ressources renouvelables vivantes, que ce soit par le biais de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche ou de la chasse.

Toutes les espèces sauvages sont naturellement prédisposées à se «sur-produire». A chaque période de reproduction, une population animale augmentera ses effectifs jusqu'au risque de dépasser la capacité d'accueil de son habitat. La nature condamne toutefois une certaine proportion de cette population à mourir avant la saison de reproduction suivante, victime de phénomènes naturels tels que le climat, la famine, les maladies, les parasites, la prédation, le cannibalisme, etc. Il y a alors un choix entre deux options: soit laisser toutes ces populations animales se réduire par des mécanismes naturels, soit les réguler par la chasse. Partout dans l'UE, la chasse est régie par des règles et des codes de conduite stricts, qui assurent que les prélèvements excessifs et la souffrance gratuite des animaux soient évités.

Abstenons-nous toutefois de considérer les animaux comme des êtres humains – tout simplement, parce qu'un animal sauvage ne pense pas, ne ressent pas et ne réagit pas comme un être humain. Ses besoins et priorités ne sont pas ceux immortalisés dans les oeuvres littéraires de notre enfance ou les films de Walt Disney. Ceux-ci sont des contes sur la sensibilité humaine, mais pas sur les réalités animales.



Ce que l'UE devrait faire:

Baser ses initiatives en matière du bien-être des animaux sur des données fiables et mesurables.



VII

POUR UN PIÉGEAGE ÉVITANT LA SOUFFRANCE

En 1997, un *Accord sur des normes internationales de piégeage sans cruauté* a été signé entre l'UE, le Canada et la Fédération de Russie, qui porte sur les méthodes et la certification, ainsi que sur l'identification des pièges pour 16 espèces animales, y compris la Martre, le Blaireau, l'Hermine, le Raton laveur et le Rat musqué. Il stipule notamment que les *trappeurs* soient davantage formés à une utilisation sûre et efficace de pièges et prévoit également la vérification de la conformité des pièges et des méthodes de piégeage aux normes. L'*Accord* prévoit l'introduction d'une réglementation sur le piégeage dans l'UE au niveau approprié ce qui, pour la FACE, correspond au niveau national ou régional.

La FACE se félicite de cet *Accord* qui devrait permettre d'améliorer encore les méthodes de piégeage sans souffrance évitable. Il reste cependant le problème de l'inexistence d'instituts ou d'équipements dans l'UE pour exécuter les tests prévus par l'*Accord*. Un autre problème concerne le financement de ces tests; le piégeage en Europe étant essentiellement une activité de régulation d'espèces causant des dommages importants (p. ex. Rat musqué) par des piégeurs non-professionnels, il est peu réaliste de prévoir que ces personnes seront à même de porter cette charge.



Ce que l'UE devrait faire:

Au cas où une réglementation communautaire sur le piégeage serait introduite, prévoir que les tests des pièges seront effectués dans l'UE même, selon un calendrier réaliste et avec une prise en charge de leur financement, au moins en partie, par les autorités compétentes.

VIII

POUR UNE VIANDE DE GIBIER SAUVAGE DE QUALITÉ

Ces dernières années, beaucoup d'efforts ont été entrepris afin d'améliorer la sécurité alimentaire dans l'UE. La vaste réglementation communautaire relative aux denrées d'origine animale est en cours d'amélioration, de simplification et de mise à jour. Le principe fondamental «de l'étable à la table» – ou dans le cas de la viande de gibier, «de la forêt à la fourchette» – y est introduit, de même qu'une plus grande flexibilité, un régime de responsabilité pour les producteurs d'aliments et une identification de l'origine des produits alimentaires (ou «traçabilité»). Cette nouvelle réglementation couvre également la viande de gibier, un produit de qualité et sain, auquel aucun médicament ni additif n'a été adjoint et qui résulte d'une sélection naturelle. Cette viande est «produite» par des chasseurs qui ont à respecter les règles d'hygiène et à prévenir les autorités compétentes lorsqu'ils constatent des anomalies. Le gibier est le plus souvent destiné à la consommation personnelle, offert à des amis ou vendu en petites quantités au marché local. Lorsqu'il s'agit de plus grandes quantités ou d'importation en provenance d'autres Etats membres ou de pays tiers, le gibier est vendu et traité par des marchands de gibier qui sont soumis à des règles d'hygiène et d'inspection sanitaire plus contraignantes.

Le fait de conférer aux chasseurs une certaine flexibilité est totalement justifié et avait d'ailleurs été reconnu par le PE qui a prévu que la distribution directe et locale de petites quantités de viande de gibier restera soumise à la législation nationale en vigueur.



Ce que l'UE devrait faire:

- **Prévoir des règles suffisamment souples et pratiques en ce qui concerne la viande de gibier sauvage afin de permettre sa commercialisation en petites quantités au niveau local.**
- **Veiller à ce que le coût de l'inspection sanitaire prévue tienne compte des contraintes économiques d'un commerce local de petites quantités de gibier.**
- **Soutenir des programmes de formation des chasseurs en matière d'hygiène et d'inspection sanitaire de leur gibier.**

IX

POUR PERMETTRE AUX CHASSEURS DE VOYAGER PLUS LIBREMENT DANS L'UE

La Directive *relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes* (91/477/CEE), adoptée en 1991, veut contribuer à la mise en place d'un véritable marché unique interne en prévoyant l'abolition des formalités policières et douanières aux frontières intracommunautaires pour les chasseurs ou tireurs sportifs voyageant avec leur arme à feu. Cet objectif devrait être atteint par l'application de règles strictes par les Etats membres sur le contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes à feu, basées sur une harmonisation partielle de la législation nationale, notamment en ce qui concerne les catégories d'armes qui sont interdites ou sujettes à autorisation.

Tout transfert d'une arme à feu d'un Etat membre à un autre est soumis à une procédure qui permet à chaque Etat membre d'être avisé avant qu'une arme à feu ne soit introduite sur son territoire. Toutefois, pour les chasseurs et tireurs sportifs, qui voyagent régulièrement de chez eux vers un ou plusieurs Etats membres pour y chasser ou participer à des concours, la Directive a introduit la *Carte européenne d'armes à feu* (CEAF) qui devrait permettre la libre circulation au sein de l'UE *sans* autorisation préliminaire. Malheureusement, certains Etats membres ne reconnaissent pas du tout ce document communautaire ou exigent que la CEAF leur soit envoyée à l'avance, afin de délivrer une licence ou un permis national, après une procédure lourde et coûteuse. Ceci est tout à fait incompatible avec le principe de libre circulation de personnes, de services et de biens et risque de créer de la concurrence déloyale, une distorsion des marchés et un frein au développement rural et à l'agritourisme.



Ce que l'UE devrait faire:

- **Demander à tous les Etats membres de reconnaître la CEAF comme le *seul* document requis pour un chasseur de voyager avec son arme à feu à l'intérieur de l'UE, sans qu'une autorisation préalable supplémentaire ne soit nécessaire.**
- **Lancer le cas échéant une procédure d'infraction contre ces Etats membres qui n'appliquent pas ces dispositions concernant la CEAF.**



POUR UN ESPACE RURAL VIVANT

L'exode rural est un phénomène qui continue à toucher de nombreuses régions dites «défavorisées» dans l'UE et qui va probablement encore s'intensifier avec l'adhésion de nouveaux Etats membres. En effet, la perte considérable d'emplois dans l'agriculture n'a très souvent pas pu être compensée par la création de nouveaux emplois ruraux. Mais les causes de cette migration vers les centres d'emploi et les villes sont également de nature socioculturelle. Beaucoup de personnes seraient effectivement disposées à vivre à la campagne – parce qu'elles apprécient à leur juste valeur les avantages d'un environnement plus naturel et sain – et à accepter d'y travailler pour une rémunération moins élevée que dans des centres urbains. Mais pour cela, il leur faut un minimum d'infrastructures, de moyens de communication, de confort et d'activités récréatives – notamment la chasse. Dans beaucoup de ces communautés rurales, la chasse peut en effet jouer un rôle important pour assurer la cohésion sociale tout en offrant un revenu alternatif ou tout du moins complémentaire dans différents secteurs: la gestion et l'aménagement des territoires de chasse, le gardiennage, l'agrotourisme, l'hébergement à la ferme, la promotion des produits du terroir, etc. A travers une politique rurale coordonnée et cohérente, l'UE devrait encourager et soutenir activement des projets pilotes démontrant comment des activités traditionnelles – y compris la chasse et la pêche – peuvent contribuer à l'économie et aux infrastructures sociales dans les zones rurales. Ceci contribuera également à réaliser un meilleur équilibre entre les sociétés urbaines et rurales.



Ce que l'UE devrait faire:

- **Mettre en vigueur une véritable politique européenne de développement rural qui rendrait la campagne à nouveau plus attrayante d'un point de vue social et économique et arrêterait ainsi son dépeuplement.**
- **Assurer et favoriser l'égalité des chances et des droits entre les villes et les zones rurales.**
- **Faire participer les acteurs locaux – agriculteurs, propriétaires fonciers, pisciculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, etc. – au développement de la ruralité et à la définition d'objectifs politiques prioritaires.**

Le mot de la fin...

Les chasseurs européens ne souhaitent pas élire une équipe de chasseurs à la barre de l'Europe. Leur voix ira:

- à des hommes et des femmes capables de prendre des décisions dans les domaines de la conservation de la nature et de la chasse en se basant sur des arguments et des raisonnements objectifs plutôt que sur des facteurs émotionnels;
- à des hommes et des femmes qui admettent que les chasseurs européens peuvent apporter une contribution significative, en tant que gardiens et gestionnaires d'un environnement rural sain, aux côtés des agriculteurs, des forestiers, des écologistes et des autorités compétentes;
- à des hommes et des femmes qui ont une attitude positive et compréhensive envers les problèmes et les attentes de la campagne.

A propos de la chasse ... Citations!

«L'utilisation de ressources biologiques sauvages, à condition qu'elle soit durable, est un instrument important au service de la conservation de la nature, parce que les avantages économiques et sociaux qui en découlent incitent les utilisateurs à conserver ces ressources.»

Déclaration de principes de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) sur l'Utilisation Durable des Ressources Biologiques Sauvages.

« ... La directive 'Oiseaux' reconnaît la légitimité de la chasse ... En accord avec le principe de subsidiarité, ce sont les Etats membres qui fixent les dates de chasse conformément aux principes de biologie contenus dans la directive.»

Commissaire Margot Wallström dans une lettre ouverte sur la chasse

«La Commission européenne a souvent déclaré que la chasse est un outil de gestion à un niveau local et, qu'a priori, elle ne doit pas être exclue des sites NATURA 2000 ... Les chasseurs – qui ont intérêt à conserver durablement les habitats de la faune sauvage et les sites d'importance pour la production de gibier – représentent un autre lobby en faveur de l'espace rural: ils doivent être considérés comme une solution et non pas comme un problème.»

Rapport du «Green Week Workshop» sur la chasse durable dans et autour des sites NATURA 2000, le 19 avril 2002, Bruxelles

«La chasse au gibier d'eau dans les zones humides européennes représente une activité de loisir populaire et une importante source potentielle de revenus pour les propriétaires de ces étendues. A juste titre, les associations cynégétiques sont en train de devenir des moteurs importants de la conservation des zones humides. Le principe de l'éco-exploitation des ressources en cause peut grandement contribuer à la préservation des zones humides.»

Utilisation rationnelle et conservation des zones humides. COM (95) 189, 29.05.1995.